

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

### Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Quinco Europe SRL dans le cadre de la vente des marchandises Smart Tiles® et autres produits connexes.

### Article 2 : Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tous les ventes de produits de la société et sont partie intégrante du contrat. Le vendeur et le client déclarent être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises et/ou européennes.

### Article 3 : Prix et ristournes

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport (si applicables). Quinco Europe SRL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats.

Tout présentoir, ILV et PLV offert gratuitement dans le cadre de la relation d'affaires est sujet à un minimum de commande afin d'avoir la gratuité

### Article 4 : Paiement

Le terme de paiement est net 30 jours et le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par transfert bancaire.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en demeure pour retard de paiement, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société.

### Article 5 : Livraison

La livraison est effectuée au lieu indiqué sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

